

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ADMISSION

SESSION 2019 - 2020

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE

Période d'inscription :

Du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 à 12 H

Les candidats veilleront à remplir avec le plus grand soin la fiche d'inscription

Dossier à transmettre au Rectorat - Division des Examens et Concours

- Décret n° 2015 - 885 et arrêté du 20 juillet 2015 ;
- Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

I – ETAT CIVIL

NOM DE FAMILLE (*nom patronymique*) :

NOM D'USAGE (*nom d'époux ou d'épouse*) :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : Fixe : Portable : Adresse électronique :

Diplôme le plus élevé :

II – SITUATION PROFESSIONNELLE

CORPS* : Date de titularisation :
ou date du C.D.I.* :

Ancienneté au 31 août 2018 : (cf. I-Prof)

Affectation actuelle : collègue - lycée - autre :

Niveau de classe :

*Les contractuels en C.D.I bénéficiant de 5 ans de services effectifs dans un établissement public secondaire peuvent s'inscrire

[Vous êtes admissible au CAFFA](#)

- Session à indiquer : (mois et année) / _____ /
- Lieu :

III – CALENDRIER DES PIÈCES A FOURNIR AU RECTORAT - DEC3

Adresse pour la transmission des documents :

**Rectorat - Division des examens et concours – les Hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER
DEC3 – pour le dépôt des documents porte 131 (niveau 1).** A prévoir les heures d'ouverture du Rectorat ainsi que les congés.

➤ **1/ Documents à expédier à la DEC3, par courrier, au plus tard le **vendredi 9 novembre 2018****
(le cachet de la poste faisant foi) :

- Le dossier d'inscription ;
- Une photocopie de l'arrêté de titularisation ou du contrat de C.D.I. ;
- Un Etat des services ;
- Une photocopie de la pièce d'identité ;
- Une attestation d'admissibilité pour les candidats issus d'une autre académie ;
- La fiche d'inscription pour l'épreuve pratique professionnelle ;
- Deux enveloppes à fenêtres format (22 x 11) affranchies au tarif en vigueur.

➤ **2/ Le mémoire professionnel sera remis au bureau de la DEC3 porte 131 au plus tard le jeudi 2 mai 2018 jusqu'à 12 H.**

▪ **Présentation :**

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes (consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation - durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

- **Un mémoire** à transmettre **en 6 exemplaires papier** et une version dématérialisée sous clé USB ou DVD
- *Le candidat devra prévoir le matériel numérique nécessaire à la présentation des documents (vidéoprojecteur...).*

Fait à le

Signature de l'intéressé(e)